ÉCOLE DE GROLLEY

BULLETIN D'INFORMATIONS SCOLAIRES

2019 – 2020

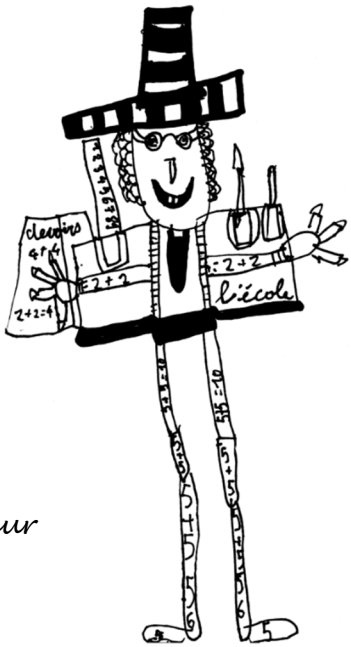

L'École du Bonheur

DOCUMENT A CONSERVER DURANT TOUTE L'ANNÉE

Table des matières

MOT DE LA RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT 2
LISTE ET COORDONNÉES DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉCOLE 4
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES PARENTS 4
ADRESSES ET COORDONNÉES DIVERSES 5
RÉPARTITION DES CLASSES POUR 2019-2020 6
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020 7
JOURS FÉRIÉS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 7
HORAIRES DES CLASSES ENFANTINES ET PRIMAIRES 8
DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL 9
PROCÉDURE POUR UNE ABSENCE NON ANNONCÉE 9
DIRECTIVES ET CONSEILS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 10
PATROUILLEURS 12
COURS DE PRÉVENTION 13
TRANSPORT SCOLAIRE 14
PISCINE 17
CAMP D'ÉTÉ 17
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE DE LA MONTGOLFIÈRE 18
ÉCOLE MATERNELLE DE LA MONTGOLFIÈRE 19
SPORTS ET LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES 20
GYMNASTIQUE FSG GYM SPORTS GROLLEY 20
TENNIS CLUB GROLLEY 21
MUSIQUE 21
GROUPEMENT DES SCOUTS 22
PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE, PSYCHOMOTRICITÉ 23
INFORMATION SEXUELLE 23
MÉDECIN SCOLAIRE 23
DENTISTE SCOLAIRE 24
RÉCRÉATION ET ALIMENTATION 25
TENUE VESTIMENTAIRE 25
BIBLIOTHÈQUE 25
ACTIVITÉS CULTURELLES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES 2019-2020 26
APPAREILS ELECTRONIQUES 27
TOMBOLA 27
DIVERS 27
APPRENDRE L'ANGLAIS C'EST FACILE 28

MOT DE LA RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Bonjour à tous,

C'est avec énormément de plaisir que j'ai pris la responsabilité de cette belle école de Grolley.

Nous avons avec l'équipe enseignante, la Commune, les enfants, nos 2 concierges, l'accueil, l'école maternelle appris à nous connaître et à avoir le plaisir, je le pense, de travailler ensemble.

De nombreux projets ont vu le jour : les Anges Gardiens pour le respect des règles, « L'opération Coup de Balai » pour le respect de l'environnement et de notre village, un beau concert de Noël pour le respect des traditions… La commission scolaire et la commune nous aident à mettre en place de nouveaux projets pour 2019-2020 avec des tablettes pour l'école enfantine. Le conseil des parents prend ses marques petit à petit…

C'est avec beaucoup de tristesse que nous voyons partir deux piliers de l'école : Mme Chantal Savary et M. Dominique Fasel, à qui nous souhaitons de s'épanouir dans leur nouveau rôle de retraités. Nous accueillons de ce fait deux nouvelles enseignantes, Mme Véronique Bertschy en 3H et Mme Laura Guillod qui partagera son temps en 7 et 8H. Nous leur souhaitons la bienvenue. Mme Maillard, enseignante spécialisée, partira vers Granges-Paccot et Mme Lucie Mouret la remplacera. La logopédiste, Camille Habets, sera remplacée par Mathilde Gachet.

Cette nouvelle année sera marquée par notre entrée dans un grand projet de la DICS : nous avons été choisis avec 11 autres écoles et CO du canton pour être école pilote dans le cadre du projet « Maintien et développement de la qualité de l'école Fribourgeoise ». Ce choix montre une reconnaissance pour notre travail, nos idées, notre motivation et l'espoir que notre équipe soit porteuse d'idées nouvelles d'un point de vue pédagogique.

J'espère que vous nous soutiendrez, parents, dans cette nouvelle aventure et que vous serez aussi fiers que je le suis de voir notre école continuer à se donner les moyens pour continuer à être cette école du Bonheur dans laquelle enfants, enseignants et parents sont les bienvenus.

A très bientôt !

Elisabeth Nicolas, Responsable d'établissement

Chers Enfants,

Nous vous souhaitons une bonne reprise des classes le

JEUDI 29 AOÛT 2019

à 08 h 00 pour l'école primaire.

Pour l'école enfantine se référer aux informations des enseignantes

Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme et vous souhaitons de merveilleuses vacances !

La responsable d'établissement et le corps enseignant.

LISTE ET COORDONNÉES DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉCOLE

Président	Gianmarco Ferri	079/776.47.26
Secrétaire	Sonia Titone	079/389.35.12
Membres	Laurent Gotti	026/466.45.75
	Michel Schouwey	079/797.01.91
	Nathalie Chatagny	079/235.26.66
Déléguée des maîtres	Elisabeth Nicolas	026/475.13.79

Ecole primaire 026/475.10.18
Ecole enfantine 026/475.13.81

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES PARENTS

Présidente	Elisabeth Nicolas
Secrétaire	Sonia Titone
Membres	Karine Bourdin Corminboeuf
	Gianmarco Ferri
	Adriana Frangone
	Christine Kunzli Mauron
	Elena Lommano
	Stéphanie Maillard
Déléguée des maîtres	Joanne Bianchi

ADRESSES ET COORDONNÉES DIVERSES

Ecole primaire – concierge : Ecole enfantine	✆ 026/475.10.18 ✆ 026/475.13.81
Inspectrice des classes primaires :	Mme Patricia Gaillard Zenger Inspection des écoles 2ème arrondissement Rte André Piller 21 1762 Givisiez ✆ 026/305.73.81 E-mail : patricia.gaillardzenger@fr.ch
Psychologue :	Mme Marie-Hélène Senn ✆ 026/475.39.85
Logopédiste :	Mme Mathilde Gachet ✆ 026/475.39.85
Médecin scolaire :	Doctoresse Hannah Maes Tholos Centre Médical SA Route du Pâqui 5 1720 Corminboeuf ✆ 026/ 475 91 91
Dentiste scolaire :	Service dentaire scolaire cantonal Pérolles 23 1700 Fribourg ✆ 026/305.98.00 Clinique orthodontique ✆ 026/305.98.00 Cabinet dentaire ✆ 026/305.86.94 (également disponible en cas d'urgence)

RÉPARTITION DES CLASSES POUR 2019-2020

Niveau	Nombre d'élèves	Enseignantes
1H et 2H A	17	Mme Suzanne Dumont et Mme Christiane Berset
1H et 2H B	18	Mme Alicia Salinas et Mme Sophie Sigiez
3H	18	Mme Véronique Bertschy
4H	23	Mme Cristine Feijão et Mme Amandine Clément
5H	16	Mme Valérie Gremion
6H	19	Mme Joanne Bianchi et Mme Marie Guérin
7H	20	Mme Aileen Bronner et Mme Laura Guillod
8H	17	Mme Sandra Athanasiadis et Mme Laura Guillod

Total des élèves : 113 EP + 35 EE

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020

Rentrée scolaire	jeudi 29 août 2019
Vacances d'automne	du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 1er novembre 2019
Noël	du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Carnaval	du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Pâques	du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Vacances d'été	dès le lundi 6 juillet 2020

JOURS FÉRIÉS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Toussaint	le vendredi 1er novembre 2020
Ascension	le jeudi 21 mai 2020 et vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	le lundi 1er juin 2020
Fête-Dieu	le jeudi 11 juin 2020 et vendredi 12 juin 2020

HORAIRES DES CLASSES ENFANTINES ET PRIMAIRES

Sonneries : 7h55 et 13h25

Distribution 3H à 8H

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 – 9h40					
Récréation					
10h00 – 11h40					
Pause de midi					
13h30 – 15h10			CONGÉ		

Alternances

3H : lundi après-midi et jeudi après-midi (groupe 1)
mardi après-midi et vendredi après-midi (groupe 2)

4H : mardi ou jeudi après-midi

Distribution 1H – 2H

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 – 9h40	1H	2H	1H – 2H	2H	2H
Récréation					
10h00 – 11h40	1H	2H	1H- 2H	2H	2H
Pause de midi					
13h30 – 15h10	2H	1H – 2H	CONGÉ	1H – 2H	1H

DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL

Selon le règlement de la loi scolaire (art. 37), un congé peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importante. **Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année.**
Les demandes de congé motivées par une prolongation des vacances seront clairement rejetées, même lorsque les billets d'avion ont déjà été achetés, en raison du fait que les élèves bénéficient durant l'année scolaire de 14 semaines de congé, les voyages, les loisirs et tout autre motif de convenance personnelle peuvent être aisément planifiés durant ces périodes largement connues à l'avance.

La demande de congé est présentée à l'avance à l'enseignant, par écrit, signée des parents et doit être motivée.

PROCÉDURE POUR UNE ABSENCE NON ANNONCÉE

Lorsqu'un enfant ne se présente pas pour les cours et que l'absence n'a pas été annoncée par les parents, la procédure suivante est mise en place :

- L'établissement (RE ou enseignant) cherche à joindre la personne de référence de la famille par téléphone.
- En cas de non-réponse, un représentant de la commune va à sa recherche à domicile et dans le voisinage.
- Si non trouvé, la commune appelle la police de proximité qui lance à son tour une recherche.
- Les abus seront dénoncés à la préfecture par le/la responsable d'établissement.

Les frais de recherche par la commune et/ou par la police sont à la charge des parents (art. 39 du règlement d'exécution de la loi scolaire).

DIRECTIVES ET CONSEILS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(TEXTE ORIGINAL DE LA POLICE CANTONALE)

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

À PIED, C'EST MIEUX

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

À VÉLO, PAS AVANT L'ÂGE

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6ème HarmoS que les rudiments leur sont enseignés. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique;
- Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter → sauf nouveau parcours (voir le plan page 15)

ÊTRE VU

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école…) !

EN VOITURE

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appuie-tête) ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

PARENTS, nous comptons sur vous :
NE NÉGLIGEZ PAS LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS !

La Commission scolaire et le corps enseignant s'engagent pour améliorer la sécurité de vos enfants. Le parking près de l'école est un lieu dangereux compte tenu du nombre de voitures qui circulent et des enfants qui courent dans tous les sens.
La route vers le parking doit absolument rester libre. Parquez-vous dans les cases pour laisser descendre vos enfants de votre véhicule ou pour les reprendre.
Le bus scolaire a une place marquée près des bacs à fleurs. N'occupez pas cette place pendant les horaires de l'école. Le chauffeur vous en est reconnaissant par avance.

La Commission scolaire & le Corps enseignant de Grolley

Approuvé par le Conseil communal de Grolley, le 15 octobre 2001

Article 50 LCR Circulation routière, jeux et sports sur la route et les trottoirs

Il est interdit, sauf sur les routes à faible circulation (p. ex. dans les quartiers d'habitation), de jouer ou de pratiquer des sports sur la chaussée, notamment de circuler à vélo d'enfant, en patins à roulettes, etc., ainsi que d'aller en luge ou à ski. En jouant ou en pratiquant des sports sur les routes à faible circulation, on ne doit ni gêner ni mettre en danger les autres usagers de la route.
Il n'est permis de jouer ou de pratiquer des sports sur le trottoir que si les piétons et la circulation sur la chaussée ne sont pas mis en danger ou gênés.

PATROUILLEURS

Pour renforcer la sécurité de nos enfants, des parents sont présents pour seconder les patrouilleurs. Nous les en remercions infiniment. Dans le courant du printemps, nous ferons appel à vous afin de compléter l'équipe « d'adultes-patrouilleurs » pour l'année scolaire suivante.

Les personnes qui seraient d'ores et déjà intéressées par cette activité nécessaire pour nos jeunes peuvent prendre contact avec :

Mme Aileen Bronner ✆ 026/475.10.18 ou
Mme Nathalie Chatagny ✆ 079/235.26.66

Horaire des patrouilleurs scolaires

Tous les matins
de 07h40 à 07h55
de 11h45 à 12h00

Tous les après-midi (sauf mercredi)
de 13h10 à 13h25
de 15h15 à 15h30

Voir et être vu : se protéger en portant du matériel rétro réfléchissant
L'enfant de 1H et 2H reçoit un triangle orange qu'il est tenu de porter régulièrement.
Les 3H et 4H reçoivent des feuilles explicatives et des autocollants rétro réfléchissants pour leurs sacs d'école, en plus des triangles jaunes qu'ils sont tenus de porter.
Les élèves de 6H et 7H reçoivent des catadioptres rétro réfléchissants à fixer aux roues des vélos.
Plusieurs cours, organisés par la gendarmerie cantonale, sont dispensés dans les différents degrés primaires durant l'année scolaire.

IMPORTANT : ce sont les parents qui donnent à l'enfant la permission de circuler à vélo. **Age conseillé par la Police de la circulation : 10 ans, 6H.**

COURS DE PRÉVENTION

Chers Parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

TRANSPORT SCOLAIRE

Base légale : Règlement d'exécution de la Loi scolaire (art. 11ss RLS)
Gratuité des transports d'élèves (art. 17 al. 1 LS)

Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à son établissement, une distance d'au moins 2,5 km, à l'école primaire.

La longueur du trajet est calculée depuis le domicile ou la résidence habituelle de l'élève jusqu'à son lieu d'enseignement principal suivant l'itinéraire piétonnier le plus court.

Les élèves ont droit à un transport scolaire gratuit lorsque la distance à parcourir entre le lieu de domicile ou de résidence habituelle et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient.

Cette condition n'est pas remplie, c'est pourquoi la commune n'a aucune obligation de transport ni de responsabilité légale pour le transport des élèves ; par ailleurs, elle est en droit de demander une participation annuelle de CHF 100.-, le solde des frais étant à sa charge.

Historique et situation actuelle
Dans un premier temps, ce fut l'ancienne commune de Corsalettes qui a créé ce service pour ses enfants fréquentant le cercle scolaire de Courtion. Actuellement, les élèves du Guéravet, des quartiers du Melley et des Thurlings peuvent emprunter ce moyen de transport. Avec le développement de ces derniers quartiers, le bus devient trop petit : 30 places recensées pour 24 places avec le chauffeur (selon contrat d'assurance).

Horaire et prise en charge
Pratiquement, l'horaire de prise en charge à l'aller ne pose pas de problème. Par contre, pour le retour, il arrive que certains élèves manquent le bus pour diverses raisons. Les élèves étant libres de prendre le bus, le chauffeur ne fait pas l'appel avant chaque départ. Dès lors, nous avons **fixé l'horaire de départ de l'école à 10 minutes après la sonnerie : soit 11h50 et 15h20.**

Passé ces heures, nous ne répondons plus du transport des élèves, ni des éventuels risques encourus sur le chemin du retour.

Inscriptions
Pour la prochaine rentrée scolaire, les enfants seront acceptés selon les critères suivants :

- Nombre de places maximum : 24
- Priorité : élèves de Corsalettes, de 1H à la 8H
- 1H, 2H et 3H (Guéravet, Thurlings, Melley)
- Solde attribué selon disponibilité, aux élèves de 4H, à l'exclusion des 5/6/7/8H.

Le solde des abonnements libres sur un nombre maximal de 24 sont distribués dans l'ordre des critères suivants :

- Distance entre école et le quartier de destination et uniquement les quartiers desservis par le transport scolaire (Corsalettes, Guéravet, Thurlings, Melley)
- Regroupement des élèves qui vont dans le même quartier de destination y compris 5H à 8H
- Elèves de bas âge 1H à 4H

Il n'a pas de réduction sur le prix de base de l'abonnement.

La Commission scolaire est d'avis que les grands élèves peuvent aussi se déplacer par leurs propres moyens (à pied, à bicyclette…)

NOUVEAU !
Commandez un laissez-passer (carte plastifiée au nom de l'enfant) à l'administration communale **jusqu'au 30 août 2019**. Le laissez-passer, le code de conduite ainsi que la facture de la contribution des parents (CHF 100. –) **seront envoyés par courrier dès le 2 septembre 2019.** Par le paiement de la facture, les parents et enfants déclarent avoir pris connaissance du code de conduite et l'approuvent sans restriction.

La Commission scolaire précise que les enfants ne sont pas autorisés à profiter de ce service de transport à des fins privées (p. ex. dîner ou goûter chez un camarade).

Code de conduite

Dans le but d'améliorer la sécurité de tous les usagers du bus scolaire, la commission scolaire a élaboré un code de conduite en 2007. Les personnes prenant le bus scolaire sont priées de prendre connaissance du contenu du code et de le signer. Ils recevront une copie pour information aux enfants.

Pour les transports des élèves lors d'activités organisées hors cercle scolaire (journée ou activité sportive, visite de musée, etc.), les parents des élèves concernés seront sollicités.

Ces déplacements en voiture privée se font sous la responsabilité des conducteurs. La responsabilité des enseignants n'est pas engagée dans ce type de transport. Toutefois, la commune a conclu une assurance RC pour ces transports. Pour bénéficier de cette couverture, il suffit d'indiquer sur une liste (en possession du corps enseignant) le nom du maître, la destination et les kilomètres parcourus.

La Commission scolaire rappelle en outre que le nombre d'enfants transportés doit correspondre aux places prévues par le permis de circulation. Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de sécurité des enfants en voiture, les jeunes de moins de 12 ans ou de moins de 150 cm, devront être attachés sur un siège ou un rehausseur répondant à la norme ECE 44/03 ou ECE 44/04.

Approuvé par le Conseil communal, le 23 février 2004, le 11 juin 2007 et le 5 septembre 2011.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Les règles de fonctionnement du cercle scolaire sont définies dans les textes suivants :

- la loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (LS 411.0.1);
- le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire du 19 avril 2016 (RLS 411.0.11),
- le règlement scolaire de la commune de Grolley du 7 juin 2018.

A noter que la loi (LS) et le règlement d'exécution (RLS) cantonaux peuvent être consultés sur le site du Service de Législation de l'Etat de Fribourg (à l'adresse http://www.fr.ch) ou commandés auprès de la Chancellerie de l'Etat (téléphone 026/305.10.83).

Pour les personnes intéressées, le règlement scolaire de Grolley, ainsi que la nouvelle loi scolaire, peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet : *www.grolley.ch/Administration/législation communale* ou prendre contact avec l'administration communale.

PISCINE

Les cours de natation à la piscine de Courtepin sont réservés aux enfants de la 2H à la 8H, le jeudi matin de 8h15 à 9h45. Par mesure d'hygiène, **le port du short de bain est interdit.**

CAMP D'ÉTÉ

Du lundi 22 au vendredi 26 juin 2020, les écoliers des classes 5H/6H/7H/8H participeront à un camp multi-sport à Fiesch (VS). Plus d'information vous seront transmises en temps voulu par les enseignants concernés.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE DE LA MONTGOLFIÈRE

Bonjour,

Je me prénomme Valérie Brülhart, j'habite la commune de Grolley depuis 1991. J'ai commencé à travailler au sein de l'accueil extra-scolaire en septembre 2014. J'ai terminé ma formation d'intervenante en AES en automne 2018. Dès le 1er septembre 2019, je serai la nouvelle responsable de l'accueil.

Mes deux collègues et moi-même adorons le contact avec les enfants et avons à cœur de les accueillir dans un climat de confiance et de respect, afin que tous y trouvent leur place.

Rôle de l'accueil
Nous accueillons vos enfants dès la 1H jusqu'à la 8H afin de vous permettre de concilier au mieux vie familiale et professionnelle. Nous respectons les normes demandées par le service de l'enfance et de la jeunesse. Nous avons également nos rituels et règles de vie.

Situation
L'accueil se situe dans un grand appartement au rez-de-chaussée de « La Résidence », immeuble appartenant à la paroisse de Grolley, en face de l'école. Nous pouvons accueillir jusqu'à 24 enfants en même temps. Nous disposons de deux salles à manger (les repas nous sont livrés), d'un espace jeux (baby-foot, playmobils, legos, barbies, jeux de sociétés, etc...) ainsi qu'une pièce calme (lecture et devoirs). Nous proposons également divers bricolages. Deux grandes terrasses permettent aux enfants de s'amuser et de se défouler avec divers jeux d'extérieurs.

Toute l'équipe se réjouit d'accueillir vos enfants.

Les différentes plages de l'AES sont ouvertes dès l'inscription d'un enfant sauf pour les matinées et les après-midi (alternances ou congés des plus jeunes) qui seront ouvertes dès 3 enfants inscrits.
Situation à la fin juin (d'autres plages peuvent être ouvertes sur inscription)

Tranche horaire	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Matin (7h00-8h00)	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Matinée (8h00-11h40)	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions
Midi (11h40-13h30)	ouvert	ouvert	Dès 3 inscriptions	ouvert	ouvert
Après-midi (13h30-15h10)	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions	Dès 3 inscriptions
Mini soir (15h10-16h30)	ouvert	ouvert	Dès 3 inscriptions	ouvert	ouvert
Maxi soir (15h10-18h00)	ouvert	ouvert	Dès 3 inscriptions	ouvert	ouvert

Les dépannages ou fréquentations occasionnelles sont possible à l'AES sur les plages déjà ouvertes.

Renseignements :
Mme Valérie Brülhart, responsable de l'AES
✆ 079/ 583 79 16 ou ✉ aesgrolley@gmail.com

ÉCOLE MATERNELLE DE LA MONTGOLFIÈRE

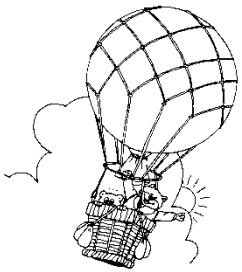

Votre enfant est âgé de 3 ou 4 ans. Il recherche la compagnie des autres enfants de son âge. Il prend plaisir à observer, bricoler, chanter, mimer, écouter des histoires. Vous désirez qu'il apprenne la vie en groupe, qu'il développe sa créativité, affine ses perceptions.
L'école maternelle "La Montgolfière" accueille les enfants un an avant leur entrée à l'école enfantine.
Reprise : **semaine du 3 septembre 2019**

Renseignements :
Mme Naomi Clerc, directrice
✆ 079/ 774.62.12 ou ✉ lamontgolfiere1772@gmail.com

SPORTS ET LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES

GYMNASTIQUE FSG GYM SPORTS GROLLEY

Parents/enfants :	enfants dès 3 ans mercredi de 10h00 à 11h00 Monitrice : Naomi Clerc ✆ 026/475.22.48
Gym enfantine :	mixte de 1H à 2H /4-5 ans mardi de 15h30 à 16h45 Monitrice : Valérie Brülhart ✆ 026/475.30.16
Groupe Jeunes gymnastes I :	mixte de la 3H à la 5H / 6-8 ans vendredi de 15h45 à 17h00 Monitrice : Corinne Ferri ✆ 026/475.14.81
Groupe Jeunes gymnastes II :	mixte de la 6H à la 8H / 9-11 ans vendredi de 18h00 à 19h30 Moniteur : Anthony Feher ✆ 079/785.49.32
Polysports jeunesse :	mixte dès le CO / 12-15 ans mercredi de 19h00 à 20h30 Moniteur : Ulysse Auderset ✆ 079/271.61.31

Renseignements :
M. Christian Racordon,
✆ 079/625.86.26
Site internet: www.fsg-grolley.ch

FOOTBALL CLUB GROLLEY

Catégories d'âge
dès 5 ans : Ecole de football à Grolley
jusqu'à 12 ans : Juniors F, E, D à Grolley
dès 13 ans : Juniors C, B, A dans le cadre de l'Entente la Sonnaz

Renseignements :
Claude Gavillet, responsable juniors
✆ 079/321.07.15 ou ✉ fcgrolley@hotmail.com

TENNIS CLUB GROLLEY

Cours écoliers et juniors début de la saison fin avril.
Tous les mercredis après-midi :

- **classe «Bambini» de 5 à 8 ans**, initiation au tennis (pas besoin d'être membre du club), été sur le court de Grolley, en hiver, en halle de gym.

Tous les mercredis après-midi et lundi, mardi, jeudi et vendredi en fin d'après-midi :

- **cours juniors (membre du club)**, été et automne aux courts, en hiver en halle à Grolley ou proche de Fribourg**.**

Renseignements :
Mme Christine Demont
✆ 079/712.31.59
Site internet : www.tcgrolley.ch

MUSIQUE

Dans le cadre de l'école de musique de l'Avenir de Grolley, les personnes intéressées peuvent suivre des cours d'instruments de cuivre, de percussion, de solfège, d'initiation à la musique (flûte douce) et de piano.

Renseignements :
M. Gabriel Murisier, responsable de l'école de musique
✆ 079/365.56.96 ou ✉ gabriel_murisier@hotmail.com

M. Olivier Rossy, président
✆ 079/217.92.29 ✉ olivier.rossy@rossysa.ch

GROUPEMENT DES SCOUTS

Groupe Castor :	pour les filles et garçons de 1H à 2H (maximum 10 enfants)
Réunion :	une fois par mois un samedi après-midi de 13h30 à 15h30 à l'abri PC, sous l'édilité
Groupe des Lutins et des Louveteaux:	pour les filles et les garçons de 3H à 6H
Réunions :	tous les 15 jours, le samedi matin de 09h00 à 11h30 à l'abri PC, sous l'édilité
Groupe des Eclaireuses et Eclaireurs :	pour les filles et les garçons de 7H à 10H
Réunion :	tous les 15 jours, le samedi matin de 09h00 à 11h30 à l'abri PC, sous l'édilité
Groupe des Picos :	Pour les filles et les garçons de 11H et l'année suivante
Réunion :	tous les 15 jours, le samedi à l'abri PC, sous l'édilité
Monitrices et moniteurs :	dès la fin des Picos

Renseignements et inscriptions :
Olivier Progin ✆ 078/870.12.94 ou ✉ rg@scoutstroubadours.ch
Site internet : www.scoutstroubadours.ch

PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE, PSYCHOMOTRICITÉ

L'école de Grolley est dotée d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité.
Si vous estimez que votre enfant manifeste des troubles (prononciation, régulation tonique, maladresse, difficulté à se situer dans le temps, instabilité, troubles de graphisme, retard de développement psychomoteur, etc.), prenez contact avec l'enseignant concerné.

INFORMATION SEXUELLE

L'éducation est une tâche importante qui demande beaucoup d'attention, à plus forte raison en ce qui concerne la sexualité.
Les enfants sont souvent interpellés par des informations qu'ils reçoivent sans toujours les comprendre. Il s'agit alors de leur apporter des réponses simples et claires.
Pour vous aider dans cette tâche, nous avons fait appel au centre de santé sexuelle - planning familial, rue Grand-Fontaine 50, Fribourg (✆ 026/305.29.55). La présence d'une personne extérieure, spécialement formée à cette tâche, permet de créer un climat favorable à une discussion sur la sexualité.
Les enfants de l'école enfantine, de la 6H et de la 8H suivront ces cours. Dans un premier temps, les parents seront invités à une séance d'information à laquelle nous vous recommandons vivement de participer. Les enfants suivront ensuite deux séances où les thèmes importants de la sexualité, en rapport à leur âge, seront abordés.

MÉDECIN SCOLAIRE

Chaque année à lieu la visite du médecin scolaire en 2H et en 8H. Celle-ci est assurée par la doctoresse Hannah Maes qui pratique auprès du centre Tholos à Corminboeuf.

Cette visite comporte :
- *le contrôle général*
- *le contrôle de la vue*
- *le contrôle de l'audition*
- *le rappel du vaccin Diphtérie-Tétanos-Polio*

Toutes les directives pour les visites seront transmises en temps voulu par l'administration communale ou par l'enseignant/e de votre enfant.

DENTISTE SCOLAIRE

Le service dentaire est un service de l'Etat à disposition de tous les enfants en âge de scolarité. Son but est de promouvoir une saine hygiène dentaire et de lutter efficacement contre la carie, les affections parodontales et les malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ces différentes tâches, le SDS est scindé en 3 sections.

La prophylaxie

Une éducatrice en hygiène dentaire visite chaque classe au moins une fois par année. Elle enseigne aux enfants la manière de maintenir une hygiène dentaire saine.

La clinique dentaire

Chaque année, la clinique dentaire dessert le village. Le médecin-dentiste scolaire examine la dentition et les gencives des enfants. Le montant du contrôle est à la charge des parents. Les parents sont tenus de faire exécuter les traitements indiqués par le médecin-dentiste scolaire, en recourant soit à celui-ci, soit à un médecin-dentiste de leur choix.

Adresse : Service dentaire scolaire, boulevard de Pérolles 23, 1700 Fribourg
✆ 026/305.98.00

Traitements orthodontiques

Les enfants souffrants de malformations dento-faciales ont la possibilité d'être soignés à un tarif avantageux à la clinique orthodontique scolaire, spécialisée dans ce genre de traitement.

Adresse : Clinique orthodontique de Fribourg, boulevard de Pérolles 23, 1700 Fribourg
✆ 026/305.98.00

RÉCRÉATION ET ALIMENTATION

Les pauses ont lieu de 9h40 à 10h00 heures. La consommation d'une denrée riche en hydrates de carbone permettra à l'enfant de garder toute sa concentration pour le reste de la matinée. Du pain ou un bâton de céréales complètes, un fruit ou une boisson (lait ou jus de fruits), seront la nourriture idéale.
Utilisez s.v.p. des emballages réutilisables pour les boissons (gourde, bouteilles PET, etc.).
La meilleure médecine préventive pour votre enfant est une alimentation variée et équilibrée, ni trop sucrée, ni trop salée et ni trop grasse.

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire est laissée au libre choix des parents et enfants ; elle doit être correcte et propre, adaptée au travail scolaire. Dans un souci de bien-être de l'enfant et d'un bon déroulement des activités de toute la classe, sont à éviter : les tenues avec nombril apparent, les jupes, shorts ou t-shirt trop courts. Les filles viennent en classe sans accessoire distrayant et sans maquillage au visage ou sur les ongles. En résumé, une tenue confortable, appropriée au métier d'élève.

BIBLIOTHÈQUE

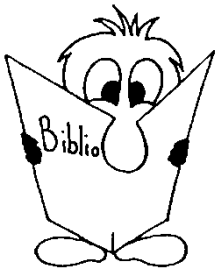

Mmes Nicole Renevey et Mireille Pfaffen ont le plaisir d'accueillir dans les locaux de l'école, les enfants du village. Depuis 1987, date de sa création, les livres de qualité ne cessent d'augmenter. Le choix actuel est de plus de 9000 livres, des documentaires, romans albums et contes, sans oublier l'espace BD et CD rom.
La mise à disposition des livres est gratuite.

La bibliothèque est ouverte :

le mardi de 15h00 à 17h00
le jeudi de 15h00 à 16h30
le vendredi de 15h00 à 17h00

Les bibliothécaires accueillent et conseillent vos enfants.
Renseignements au : 026/475.42.33

Le règlement de la bibliothèque prévoit Fr. 2.- de frais de rappel si la date du retour des livres est dépassée.

ACTIVITÉS CULTURELLES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES 2019-2020

Différentes activités culturelles sont proposées aux enfants durant l'année scolaire. Ces activités sont organisées soit par les maîtres en fonction des différents thèmes travaillés durant l'année, soit par la commission scolaire.

Pour des raisons d'organisation, il est possible que nous sollicitions l'aide de quelques parents afin de véhiculer les enfants lors de déplacements en dehors de Grolley.

Ces activités sont organisées par
la commission culturelle de Grolley

Cours	Responsable	Horaire	Lieu	Âge
Danse	Mme Mady Perriard 026/322.78.30	vendredi dès 15h30	salle de musique	dès l'EE
Théâtre	Mme Mado Sierro 078/759.59.18 M. Samuel Corminboeuf 079/746.51.43	mardi 15h25-16h40 (1) 16h45-18h00 (2)	salle de musique	dès 7 ans

Renseignements : culture.grolley@bluewin.ch

APPAREILS ELECTRONIQUES

Les appareils électroniques (natel, ipod, jeux vidéo…) sont interdits dans le cadre scolaire. Ces objets seront confisqués et rendus uniquement aux parents.

HALL ET COUR D'ÉCOLE

Nous vous prions de **ne pas utiliser le hall de l'école comme «salle d'attente»** lors de la sortie des classes. A l'intérieur de l'école, les enseignants font un grand travail d'apprentissage de l'autonomie et celui-ci va jusqu'à la sortie du bâtiment. **Accueillez vos enfants sous le préau de l'école** qui vous protège aussi en cas d'intempéries.

Pour la rentrée, dès que la sonnerie a retenti, les parents sont priés de quitter le préau et la cour d'école. Les enfants sont alors sous la responsabilité des enseignants et les parents n'ont pas à intervenir dans la surveillance des rangs.

TOMBOLA

Une tombola pour le camp vert aura lieu durant la période des fêtes de fin d'année. Nous vous remercions d'avance du bon accueil que vous lui réserverez.

DIVERS

Le matériel scolaire (livres, dictionnaire...) est prêté à vos enfants. Chacun en prendra soin. En cas de détérioration excessive due à l'enfant, des frais seront perçus auprès de l'élève fautif pour remplacer ce matériel.

APPRENDRE L'ANGLAIS C'EST FACILE

Vous souhaitez donner à votre enfant dès le début les meilleures chances de succès dans la vie ? Pour cela, une bonne maîtrise de l'anglais est, de nos jours, vraiment nécessaire.

La linguiste anglaise Helen Doron a développé il y a près de 30 ans les cours «Early English» destinés aux enfants. Ces cours sont aujourd'hui reconnus dans le monde entier et leur qualité a été prouvée scientifiquement par le Prof. H. Böttger, spécialiste de la didactique de l'anglais à l'Université Eichstätt-Ingolstadt (D).

Voici quelques-uns des nombreux avantages qu'offre la méthode Helen Doron:

- 14 cours différents (dès l'âge de 7 mois et jusqu'à 18 ans) adaptés à l'âge et au niveau de chaque enfant
- Apprentissage ludique de l'anglais, en musique et en mouvements : votre enfant y prend vraiment plaisir !
- Acquisition du langage individuel et conforme à l'âge, favorisé au sein de petits groupes (4 à 8 participants)
- La méthode complète les programmes scolaires de manière optimale et diminue considérablement le temps nécessaire au travail à la maison
- Cours réalisés par des enseignants spécialement formés et certifiés pour «Helen Doron Early English»

Madame Kavi Renevey, enseignante certifiée «Helen Doron Early English», se fera un plaisir de vous apporter de plus amples informations sur les différents niveaux ainsi que sur le lieu des cours hebdomadaires et les horaires.

Kavi Renevey, route du Bois du Puits 18, 1772 Grolley

✆ 079/464.56.38 / ✉ kavirani@bluemail.ch / www.helendoron.ch

Notes :